

Modification constitutionnelle de 1987

[Traduction]

L'Accord constitutionnel réalise l'un des éléments essentiels de l'histoire et du rêve canadiens, c'est-à-dire une nation qui s'étend d'un océan à l'autre et dans laquelle le Québec fait officiellement partie de la famille canadienne. La richesse de cette province et de ses habitants rejaillira sur nous tous. Le rêve canadien que sir John A. Macdonald et ses contemporains ont mis en oeuvre il y a bien des années n'aura pas de fin parce que c'est un rêve de justice et d'équité pour tous les membres de notre société au Canada.

Le premier ministre du Canada et les dix premiers ministres des provinces n'étaient pas seuls quand ils ont rédigé le texte qui allait parfaire notre pays. Ils portaient en eux les idées, les espoirs et les aspirations des générations successives de Canadiens. Ils écoutaient les voix du présent, mais ils avaient les yeux tournés vers l'avenir parce que la Constitution n'est pas seulement pour aujourd'hui. C'est un document vivant et il encouragera les Canadiens à poursuivre leur rêve. Il existe dans notre pays un élan puissant vers la justice et l'égalité pour tous les Canadiens. On a capté cet élan au lac Meech et il nous emportera tous, hommes et femmes, vers l'avenir pour célébrer le Canada.

● (1610)

Mme Jewett: Madame la Présidente, la ministre a dit qu'elle avait rencontré des représentantes de plusieurs organisations féminines nationales. Je crois qu'elle a dit qu'elle a discuté avec leurs experts constitutionnalistes et avec ceux du gouvernement.

J'ai parlé à toutes les organisations féminines et la plupart d'entre elles ne considèrent pas qu'on a suffisamment discuté de leurs inquiétudes. Dans bien des cas, leurs mémoires n'ont été prêts que la dernière ou l'avant-dernière semaine, faute de temps, d'appui financier et ainsi de suite.

Puisque les points de vue des experts constitutionnalistes divergent, ne serait-ce pas une excellente idée que la ministre étudie attentivement la proposition du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme qui a déclaré hier qu'on devrait tenir une conférence nationale sur les effets éventuels de l'Accord sur les droits à l'égalité des femmes et des minorités?

Je suis sûre que la ministre a lu beaucoup de mémoires et une bonne partie des délibérations du comité qui a siégé cet été. Ne croit-elle pas que les experts constitutionnalistes du gouvernement et ceux qui représentent les groupements féminins et les universités ont encore beaucoup de travail à faire pour examiner les conséquences possibles de l'Accord? Si oui, une telle conférence serait instructive et souhaitable et on devrait en faciliter la tenue.

Donnera-t-elle cette assurance au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme?

Mme McDougall: Madame la Présidente, j'ai reçu hier les résolutions du Conseil consultatif canadien. Je suis évidemment toujours prête à étudier ces résolutions.

Je dirais deux choses à la députée. Premièrement, je suis d'accord avec elle que le droit à l'égalité des sexes prévus par la Charte ne sont pas menacés par l'Accord du lac Meech, comme elle l'a dit à la Chambre.

Deuxièmement, en ce qui concerne les consultations, je me demande si une grande conférence nationale est l'endroit indiqué pour discuter de ce qui est en réalité une question d'interprétation légale. Je crois que la Charte dans son ensemble constitue une question très importante, et c'est pourquoi j'ai bien accueilli la recommandation du comité qui propose d'examiner la Charte à longue échéance et non seulement dans l'immédiat, de sorte qu'un aspect important du rôle du gouvernement consiste à être vigilant à l'égard des droits des femmes et d'autres groupes, droits qui sont prévus par la Charte.

Cela dit, je suis toujours prête à examiner les résolutions et à y réfléchir. Ce n'est pas l'affaire d'un après-midi. Le processus établi par le comité convient donc probablement davantage.

J'ai cependant bel et bien lu attentivement les mémoires et les témoignages entendus devant le comité. J'ai accordé énormément d'attention à cette question car c'en est une qui est manifestement très importante pour les femmes.

Il me paraît juste de conclure que nous considérons la Charte comme une partie intégrante de la Constitution que nous sommes prêts à réexaminer au fil des années à mesure qu'une jurisprudence sera construite par les tribunaux. Étant donné les propos que la députée a tenus à la Chambre, je suis persuadée qu'elle s'accordera probablement à dire que c'est une sage procédure.

Mme Jewett: Madame la Présidente, la ministre sait sûrement que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme est parfaitement libre de tenir sa propre conférence. J'espère qu'elle ne laissait absolument pas entendre que le Conseil a besoin de son approbation, et ses résolutions également. J'espère qu'elle ne répétera pas l'expérience du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) lorsqu'il était responsable du Conseil consultatif et qu'il avait tenté d'annuler une réunion.

Mme McDougall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme Jewett: Je ne fais que poser une question. J'espère qu'elle n'annulera pas la conférence que se propose d'organiser le Conseil consultatif. Ce dernier est libre d'en tenir une sur le sujet.

La ministre acceptera-t-elle de faciliter, sur le plan financier et par d'autres moyens, la tenue de cette conférence?

Mme McDougall: Madame la Présidente, je reconnais assurément le droit du Conseil d'agir de son propre chef et d'organiser ses propres conférences. Il l'a déjà fait auparavant et j'ai supposé que le député et ses collègues le savaient.

J'ai déclaré que je prendrai en délibéré les résolutions et le rôle que je serai appelée à jouer. Pour l'instant, j'estime qu'une autre façon de procéder est plus opportune.